

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

— () ORDONNANCE —

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée
en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2e République ;

VU l'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant réor-
ganisation du Gouvernement de la 2e République ;

VU l'Ordonnance n°009/PRG/84 du 18 Avril 1984, prorogeant la
validité des Lois et Règlements en vigueur du 3/4/84 ;

VU l'Ordonnance n°334/PRG du 18 Décembre 1984, portant révision
des indices de solde ;

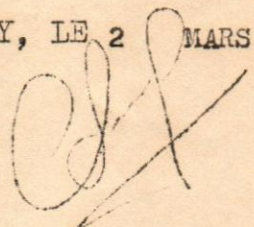
SUR Proposition du Ministre de la Santé ;

— () ORDONNE —

ARTICLE 1ER. - Monsieur le Docteur Baba SAKO, Pharmacien est
nommé Directeur Général Adjoint de Pharmaguinée.

ARTICLE 2. - La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée
au Journal Officiel de la République./.

CONAKRY, LE 2 MARS 1985


COLONEL LANSANA CONTE